



Municipalité de La Bostonnais
15, rue de l'Église
La Bostonnais (Québec) G9X 0A7
Téléphone : 819 523-5830, poste 27
Télécopieur : 819 523-5776
adj.munlabostonnais@tlb.sympatico.ca
www.labostonnais.ca

La Bostonnais, le 16 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin
Président STTP
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le 14 octobre dernier la résolution # 2014-10-05 afin de conserver les emplois et annuler les changements aux services annoncés par Postes Canada.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

JC/mb


Josée Cloutier,
Directrice générale

p. j. Résolution



Municipalité de La Bostonnais

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 14 octobre au bureau municipal à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Marie Élizabeth Courtemanche, Francine Harvey, Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Résolution 2014-10-05

Sauvons Postes Canada – non aux compressions

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

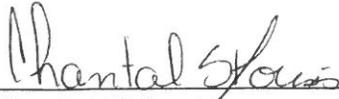
PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

ET RÉSOLU QUE la municipalité de La Bostonnais écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

ET RÉSOLU QUE la municipalité de La Bostonnais demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.


Chantal St-Louis
Mairesse

Vraie copie conforme


Josée Cloutier
Directrice générale